31 octobre 2006 **06.397**

Question Frédéric Cuche

Quel avenir pour le jardin botanique?

Le déplacement du jardin botanique de l'Université au Vallon de l'Ermitage a été présenté comme un projet idéal dans le rapport du Conseil d'Etat du 9 mai 1990 au Grand Conseil.

Aujourd'hui, on peut affirmer que la réalisation fut une réussite! En effet, le site est enchanteur et Neuchâtel, la ville et le canton, peuvent offrir au public, aux touristes, à l'Université, aux écoles, les éléments présentés dans le cahier des charges du jardin botanique décrits dans le rapport du 9 mai 1990.

Le désengagement total de l'Université annoncé pour 2009 par la presse au début octobre est-il définitif?

Il nous paraît qu'une part de participation devrait être maintenue en lien avec les travaux de recherche *(…"le jardin botanique de l'Université représente le support indispensable aux recherches de l'institut de botanique"…)* citation tirée du rapport du Conseil d'Etat du 9 mai 1990.

Le Conseil d'Etat peut-il nous assurer que l'Université gardera une présence participative et que la fonction d'interface entre les domaines de la recherche et le public demeurera sur le long terme?

Le Conseil d'Etat peut-il nous assurer que tout est entrepris pour que le jardin botanique demeure un lieu d'information de qualité et de promenade accessible au public?

Cosignataires: O. Duvoisin, P. Bonhôte, M.-F. Monnier Douard, C. Gehringer, P. Erard, S. Müller Devaud, M. Bise, M.-C. Jeanprêtre Pittet, C. Siegenthaler, C. Bertschi, M. Maire-Hefti, T. Huguenin-Elie, J.-C. Pedroli, D. Angst, M. Guillaume-Gentil-Henry, R. Eger, S. Fassbind-Ducommun, François Cuche et N. Fellrath.